

José Manuel Barroso
Président de la Commission européenne

Bruxelles, 11-06-2008
PRES (2008) D/1113

Objet: *Echange de vues entre M. le Vice-président Barrot et les commissions parlementaires responsables du portefeuille « Justice, liberté et sécurité » – réponses au questionnaire spécifique*

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 30 mai 2008, et en vue de la rencontre entre M. le Vice-président Jacques Barrot et les commissions parlementaires responsables de son portefeuille, qui se tiendra le 16 juin prochain à Strasbourg, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ses réponses au questionnaire spécifique dans la version linguistique originale. Les autres versions linguistiques seront transmises directement à vos services en charge de l'organisation de ladite réunion, dès que la Commission aura finalisé les traductions, et au plus tard jeudi, le 12 juin.


Malgré les délais très courts, M. le Vice-président Barrot a élaboré les réponses aux questions posées par le Parlement européen avec beaucoup d'attention, et il sera ravi de pouvoir répondre oralement à toute question complémentaire dans le cadre de son échange de vues avec les commissions parlementaires compétentes. Dans ce contexte, je tiens à rappeler que, depuis qu'il a été chargé de suivre le portefeuille « Justice, liberté et sécurité » au mois de mars, en remplaçant le Vice-président Frattini pendant son congé électoral, le Vice-président Barrot a déjà établi un dialogue très fructueux avec les commissions parlementaires responsables de ces dossiers. L'échange de vues prévu pour le 16 juin donnera ainsi l'occasion d'approfondir ces premiers contacts très constructifs.

En saluant l'intérêt que le Parlement porte à l'organisation d'une rencontre avec M. Barrot suite à ma décision du 9 mai dernier de lui attribuer ce portefeuille jusqu'à la fin du mandat de cette Commission, je vous remercie plus particulièrement d'avoir assuré à ce que les arrangements concordés en préparation de cette échange de vues reflètent les différences institutionnelles, politiques et juridiques existantes entre la procédure de ré-attribution de responsabilités et celle d'un remplacement d'un Commissaire sortant. Je compte à ce que le Parlement fasse refléter ces différences aussi lors de l'évaluation de sa rencontre avec le Vice-président Barrot, soulignant ainsi le renforcement de l'indépendance du Président de la Commission, que le Traité CE est venu lui allouer en matière d'attribution et réaménagement de portefeuilles. Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance politique que la Commission attache aux dispositions agréées entre nos deux institutions dans l'Accord-cadre en cas de modification substantielle de responsabilités d'un membre de la Commission et dans le respect de l'article 217.2 du Traité CE.

Monsieur Hans-Gert PÖTTERING
Président du Parlement européen
Rue Wiertz
1047 Bruxelles

Je vous saurais gré de bien vouloir faire figurer la présente comme partie intégrante du paquet de questionnaires que vous publierez sur le site internet du Parlement européen consacré à l'échange de vues entre M. le Vice-président Barrot et les commissions parlementaires responsables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and curves, ending in a small dot.

José Manuel BARROSO

José Manuel Barroso
Président de la Commission européenne

Bruxelles, 11-06-2008
PRES (2008) D/1112

**Objet: *Présentation de M. le Vice-président Tajani devant le Parlement européen –
réponses aux questionnaires général et spécifique***

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 30 mai 2008, et en vue de la rencontre entre M. le Vice-président Antonio Tajani et les commissions parlementaires responsables de son portefeuille, qui se tiendra le 16 juin prochain à Strasbourg, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ses réponses aux questionnaires général et spécifique dans les versions linguistiques originales. Les autres versions linguistiques seront transmises directement à vos services en charge de l'organisation de ladite réunion, dès que la Commission aura finalisé les traductions, et au plus tard jeudi, le 12 juin.

Malgré les délais très courts, M. le Vice-président Tajani a répondu aux questions posées par le Parlement européen avec beaucoup d'attention et il sera ravi de pouvoir répondre oralement à toute question complémentaire dans le cadre de son échange de vues avec les commissions parlementaires compétentes.

Je me félicite du fait que, suite à sa nomination par le Conseil le 9 mai 2008, M. le Vice-président Tajani aura la possibilité de se présenter devant les commissions parlementaires responsables des dossiers couverts par son portefeuille. Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance politique que la Commission attache aux dispositions agréées entre nos deux institutions dans l'Accord-cadre en cas de remplacement d'un membre de la Commissaire en cours de mandat et dans le respect de l'article 215 du Traité CE.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire figurer la présente comme partie intégrante du paquet de questionnaires que vous publierez sur le site internet du Parlement européen consacré à la présentation de M. le Vice Président Tajani devant le Parlement européen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



José Manuel BARROSO

Monsieur Hans-Gert PÖTTERING
Président du Parlement européen
Rue Wiertz
1047 Bruxelles